



2538 / Fin. 9.02.

A Monsieur le Directeur de la Caisse d'Epargne
à
USURUBUKA . -
=====

T.44.j

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre n° 3385/T.6.3 du 6 courant,
j'ai l'honneur de vous renvoyer dûment acquitté, le borde-
reau de paiement.

Les livrets libérés ont été remis aux intéressés.

LE COMPTABLE TERRITORIAL,

SCHMITZ.L.-



BZ.

CAISSE D'EPARGNE
DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI

B. P. 615
Tél. 492
C. Ch. P. Z. 186
Bq. Centrale n° 7



SUCCURSALE

SPARKAS VAN
BELGISCH - CONGO
EN RUANDA-URUNDI

P. B. 615
Tel. 492
P. Ch. R. Z. 186
Centrale Bk. N° 7

Réf. 3385/U.6.3
Verw.

Objet :
Voorwerp :

Annexe :
Bijlage :

USUMBURA, le 7 juillet 1956.-
USUMBURA, de

Monsieur le Comptable Territorial
de et à
RUHENGRI.

Monsieur le Comptable Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mes services ont émis le 3/7/56 et à votre nom un chèque postal de 9.188,-francs représentant le total du bordereau ci-inclus que je vous prie de bien vouloir me retourner dûment acquitté par les intéressés.-

Je vous saurais gré de bien vouloir remettre aux titulaires les livrets libérés ci-joints n°s 4612, 8601, 8575, 8582, 8594, 8598, 8595, 8587, 8552, 8558, Série 247.000.-

Veillez agréer, Monsieur le Comptable Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE CHEF DE SUCCURSALE,

A. DE MEULDER.-